

Le Canada fournira des données à ces deux projets de recherche internationaux en effectuant des études de cas détaillées dans 15 écoles du pays afin d'établir pourquoi et comment les TIC contribuent à la qualité de l'apprentissage et quels investissements sont nécessaires en matière d'équipement, de logiciels, de soutien et de perfectionnement professionnel. Les principaux partenaires de ce projet, outre le CMEC, sont notamment les provinces et les territoires, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et le Réseau des centres d'excellence en téléapprentissage.

En 1999, le Canada a dirigé le projet du forum international de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur l'Intégration des technologies de l'information et des communications grâce au perfectionnement professionnel des enseignants. De plus, il a été l'hôte d'une réunion des pays membres de l'APEC pour une discussion et une réflexion sur les TIC et leurs répercussions sur l'enseignement et le perfectionnement professionnel des enseignants. Bien que les participants aient présenté différents modèles d'intégration des technologies dans l'éducation, ils ont largement reconnu la nécessité de donner une formation aux enseignants, non seulement sur la manière d'utiliser les nouvelles technologies, mais aussi sur les nouvelles approches pédagogiques adaptées à ces technologies. Le CMEC, DRHC et Industrie Canada ont tenu un événement semblable, soit le Forum canadien sur les TIC et le perfectionnement professionnel des enseignants), dans le but de fournir aux Canadiens la possibilité de se pencher sur ces questions. Parmi les participants, mentionnons des représentants des ministères fédéraux, des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, des commissions et des conseils scolaires, des directions d'école, des syndicats d'enseignants, des facultés des sciences de l'éducation et d'organisations non gouvernementales intéressées aux TIC et au perfectionnement professionnel des enseignants.

En décembre 1996, le Canada a signé les deux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle portant sur le droit d'auteur dans l'environnement des documents numériques. Le Canada envisage maintenant de revoir sa *Loi sur le droit d'auteur* afin de se conformer aux traités. En outre, le CMEC collabore avec d'autres partenaires du milieu de l'éducation afin de proposer des modifications à la Loi de manière à ce que les étudiants et les enseignants puissent utiliser Internet à des fins pédagogiques sans contrevenir à la loi.

Accorder davantage de bourses d'études et mettre sur pied un plus grand nombre de programmes d'échange à l'intention des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des administrateurs de l'enseignement qui utilisent différentes stratégies, dont les liens d'établissement à établissement, les technologies de communication et les stages, qui permettent de faire connaître les innovations en matière de pédagogie et de gestion aux autres pays de l'hémisphère. Cela contribuera à renforcer la compétence des ministères ou des départements de l'éducation, des entités administratives décentralisées et des centres d'enseignement supérieur.

**Agence canadienne de développement international et
Développement des ressources humaines Canada**

Depuis deux ans, le gouvernement du Canada a consacré 65 millions de dollars au programme de stages pour les jeunes dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse lancée en février 1997. Ce